

JE VEUX IMPORTER DES MASQUES «GRAND PUBLIC»

MASQUES GRAND PUBLIC

CE QU'ILS NE SONT PAS :

- des équipements de protection individuelle (EPI) ou masques «FFP»
- des dispositifs médicaux (DM) ou masques «chirurgicaux»

CE QU'ILS SONT :

Masques à usage non sanitaire destinés aux professionnels comme à la population en général

Catégorie unique :

- Destiné à un usage professionnel en contact avec le public
- Filtrage > 90%
- Perméabilité > 96%

OBLIGATIONS DES IMPORTATEURS

- Attestation de l'importateur : engagement sur le lien entre les masques présentés et les matériaux objets du rapport d'essai
- Rapport d'essai par un tiers compétent
- Logo sur produit, étiquette ou emballage
- Indiquer de manière lisible les performances de filtration sur l'emballage
- Assurer jusqu'au 31 mars 2021, la publication des essais sur le site de la DGE



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la DGE [en cliquant ici](#)

DÉCLARATION EN DOUANE (DAU)

- Code des marchandises : 6307909520
6307909595
6307909591
- Code spécifique : cana R602
- Case 44 = référence du rapport d'essai